

Fiche 1 La continuité pédagogique d'un cycle ou d'établissement à l'autre
<p>Définition Organiser la continuité pédagogique, c'est permettre à chaque élève de poursuivre ses apprentissages sans rupture pénalisante entre la fin d'une année scolaire et la suivante. Cette continuité est très visible dans le cadre du socle commun : on continue si nécessaire à valider des compétences du palier 1 en cycle des approfondissements, celles du palier 2 au collège et celles du palier 3 au lycée professionnel. Elle est un enjeu lors de chaque changement d'établissement (maternelle → élémentaire → collège → lycée) ou d'équipe enseignante.</p>
<p>Public visé Tous les élèves.</p>
<p>Objectifs Garantir pour chaque élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la continuité de ses apprentissages • le cas échéant, la continuité des aides qui lui sont apportées <p>Il s'agit de ne pas perdre un temps précieux à découvrir des informations déjà identifiées auparavant par d'autres.</p>
<p>Pilotage Les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les corps d'inspection.</p>
<p>Intervenants L'ensemble de l'équipe éducative est concernée et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chaque professeur pour ce qui concerne son travail avec l'élève ; • l'ensemble des professeurs, réunis en conseil de maîtres (1^{er} degré), en conseil de classe (2nd degré), en commission de liaison (articulation école-collège), • ainsi que le personnel compétent pour la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
<p>Organisation L'outil essentiel de la continuité pédagogique est l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • elle porte sur les caractéristiques, les besoins, les parcours et les acquis de l'élève, • elle doit faire l'objet d'un échange entre les équipes qui se succèdent auprès de l'élève. <p>L'organisation doit éviter les dispositifs trop lourds et s'appuyer sur les pratiques quotidiennes. Dans certains cas cependant, pour les élèves qui en ont besoin, il est possible de recourir à des mesures spécifiques (adaptation particulière, PPRE...). Il convient alors, pour assurer la continuité pédagogique, de veiller à la cohérence de l'ensemble.</p>
<p>Modalités pédagogiques Les éléments descriptifs du parcours de l'élève sont réunis ainsi que les observations et les évaluations réalisées par les personnes intervenant auprès de l'élève (professeurs, psychologue scolaire, médecin...).</p> <p><i>À noter : certaines informations sont consignées dans le dossier de l'élève (acquis scolaires et éléments de parcours), d'autres non (en particulier les informations à caractère psychologique ou médical).</i></p> <p>Le partage de l'information repose :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sur des outils de liaison :

- livret personnel de compétences,
- dossier de l'élève,
- descriptif d'un PPRE...
- et sur des réunions dédiées :
 - équipe éducative
 - conseil de maîtres
 - conseil de classe
 - commission de liaison.

L'**exploitation de l'information** au service de la continuité pédagogique suppose une **culture commune** minimale. La construction de cette culture commune repose non seulement sur des réunions d'échange mais surtout sur la participation des acteurs concernés à des travaux communs, des projets pédagogiques et des actions de formation.

La **prise de décision collective** au cours des réunions collaboratives vise à ce que la continuité pédagogique recherchée repose sur des actions cohérentes, mises en œuvre par tous, et inscrites dans la durée.

Points de vigilance

La réflexion sur la continuité pédagogique doit concerner tous les élèves et non seulement les élèves en difficulté.

Ressources

Pour la liaison école-collège : circulaire [2011-126 BO n°31 du 1er septembre 2011](#).